

## Délibération n° 2023-01-14-007

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 14 janvier 2023

Objet : CONVENTION DE  
MANDAT 2023 TE63 /  
SEMELEC 63

Rapporteur : Sébastien  
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :  
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :  
5 janvier 2023

Nombre de délégués :

En exercice : 140  
Présents : 84  
Pouvoir : 8  
Votants : 92

Pour : 85  
Contre : 0 –  
Abstention : 4 –  
(CHABRILLAT Rémi,  
BOYER Michel, BOULLOT  
Bruno, PELLISSIER  
Emmanuel)

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze janvier à neuf heures et trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, DOMAINE DE LA PRADE, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

### Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MEALLET Roger-Jean, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, BRUN Evelyne, DEROSSIS (SIE) David, BIZET Jean-François, DUCOING Guy, GUELON René, OLIVAIN Thierry, BESSEYRE Fabien, DOMINGO Marcel, DUMAS Daniel, AMBLARD Patrick, FRITEYRE Lilian, NORE Michel, RAYNAUD Jérôme, HAUTEVILLE Cyril, BELGARDE Joseph, PRADIER Alain, LEON Bernard, PINTE Emmanuel, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, BOYER Michel, BOUYOUX Francis, COMBES Didier, DA SILVA Carlos, GROSSHANS Michel, MERCERON Jean-Luc, BOULLOT Bruno, JARLIER Dominique, COMPTE Serge, CHARRAUX Daniel, DUDYSK Philippe, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, PERROT Guillaume, COUPAT Sylvie, TOURLONIAS Vincent, JEROME Christian, MAS Gilles, VATIN Thierry, LECHEVALLIER Christine, DURANTIN Christian, VILLEBRUN Bernard, EGLI Eric, DAVID Marie, BONNET Nicolas, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, BARRASSON Bernard, RAYNAL Roger, LEVI ALVARES Luc, PONTRUCHER Bruno, BOISNAULT Christian, BAULAND Gisèle, SANCHEZ Nicolas, DEROSSIS (TDM) David, LAMOUREUX Jean-François

**Suppléants ayant pouvoir :**

CROS Jean-Claude, TARDIVEL Ghislain, GENTEUIL Bruno, GAUMY Jean-Yves, NEDELLEC Jean-Yves, DESMARETS Pierre, BOULON Lionel, GUELON René, CLERMONT Max, GHESQUIERE Chantal, SOLVIGNON Yves, MANCHERON Louis, BOSTVIRONNOIS Maryse, ZIMNIAK Didier, RABANY Anne, GROSLIER Jean-Yves, PELLISSIER Emmanuel

**Pouvoirs :**

JAHARD Laurent donne procuration à MAS Gilles, ROBIN Christian donne procuration à GOUTTEBEL Sébastien, BARGEON Marcel donne procuration à PERCHE Serge, DAUPHIN Serge donne procuration à DUCOING Guy, GAUMY Francis donne procuration à DURANTIN Christian, GUITTARD Antoine donne procuration à DAVID Marie, RAZAVET Jean-François donne procuration à PONTRUCHER Bruno, GABRILLARGUES Camille donne procuration à RAYNAL Roger

**Secrétaire de séance :** Mme BRUN

## CONVENTION DE MANDAT 2023 TE63 / SEMELEC 63

Le Président donne lecture du projet de convention de mandat 2022 à établir entre Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, entité adjudicatrice, et SEMELEC 63, entreprise liée au Syndicat, au sens de l'article L 2511-8 du code de la commande publique.

Cette convention prévoit une mission d'assistance au S.I.E.G. pour l'année 2023 de 243 000 € TTC ainsi qu'une mission de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'exécution des programmes de travaux 2023 du Syndicat, pour un montant global de 36 400 000 €, et serait conclue jusqu'à la date du 30 juin 2026.

Le Président propose à l'Assemblée :

- De valider le projet de convention de mandat 2023 qui leur a été remis et figure en annexe de cette délibération,
- D'autoriser le Président de TE63 à signer la convention de mandat 2023 comprenant d'une part une assistance de la SEMELEC 63 pour 243 000 € TTC et d'autre part un montant mandaté de travaux de 36 400 000 € moyennant une rémunération de 4% ;
- De valider l'exécution de cette convention du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 30 juin 2026.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Valide le projet de convention de mandat 2023 qui leur a été remis et figure en annexe de cette délibération,
- Autorise le Président de TE63 à signer la convention de mandat 2023 comprenant d'une part une assistance de la SEMELEC 63 pour 243 000 € TTC et d'autre part un montant mandaté de travaux de 36 400 000 € moyennant une rémunération de 4% ;
- Valide l'exécution de cette convention du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 30 juin 2026.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



territoire  
d'énergie  
PUY-DE-DÔME